

Vers une mobilité pour tous ? Des initiatives en Pays de la Loire



Le 21 mai 2019, l'Observatoire Régional des Transports (ORT) des Pays de la Loire représenté par son directeur Didier VIVANT, accueillait à l'espace Édouard Landrain à Ancenis-Saint-Géréon (44) les participants du mardi de l'ORT consacré à la mobilité inclusive. Ce mardi de l'ORT était animé par Didier VIVANT.

Le droit au transport pour tous constitue un principe fondateur du code des transports. Ce principe a avant tout permis d'améliorer significativement l'offre et le maillage des différents réseaux de transport collectif.

Mais en réalité notre faculté à exercer ce droit pour nos déplacements du quotidien ne varie-t-elle pas en fonction de notre situation économique et sociale, de notre âge, de notre santé, de notre handicap, de nos lieux de vie, d'emploi, de services ou de loisir ?

Ce droit ne reste-t-il pas inaccessible pour une partie vulnérable de la population et ne se révèle-t-il pas comme un facteur important de discrimination, voire d'exclusion sociale ou territoriale ?

Et le manque de solutions voire de compétences de mobilité et l'urgence environnementale et climatique, n'appellent-ils pas à changer d'approche et de comportements ?

Le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM), actuellement au Parlement, prévoit de refonder ce droit comme un droit à la mobilité pour tous et de mettre à disposition de tous les acteurs dans les territoires une boîte à outils permettant de progresser vers des mobilités au quotidien plus inclusives, innovantes et durables.

C'est aussi le sens de la dynamique nationale lancée dans le cadre de la démarche France Mobilités, dont l'ORT est partenaire pour ce mardi l'ORT.

Partenaire de



Il existe déjà de nombreuses initiatives pour une mobilité pour tous dans les territoires et en particulier en Pays de la Loire. L'ORT vient d'ailleurs de mettre en ligne sur son site internet une cartographie des initiatives de mobilité durable en Pays de la Loire, en partenariat avec l'ADEME, la Région et la DREAL : [Cartographie des initiatives de mobilité durable en Pays de la Loire](#). De nombreuses initiatives de mobilités solidaires et inclusives y sont référencées. Chacun est invité à la consulter et à y contribuer : un formulaire en ligne permet de proposer des initiatives.

Qu'est-ce-que la mobilité inclusive ?

Quelles initiatives et outils se mettent en place ?

PROGRAMME

La mobilité inclusive

Valérie DREYFUSS, Déléguée Générale du LMI (laboratoire de la mobilité inclusive) et grand témoin

Les plateformes, outil clé pour une mobilité plus inclusive : l'exemple de Néo Mob'in

Patricia DAUFIN, Coordinatrice de la plateforme de mobilité Neo Mob'in

Olivier PORTET, Chargé de développement des projets mobilité à l'AFODIL 49

L'apprentissage de l'écomobilité : le programme Moby à destination des scolaires

Caroline TINANT, Chargée de mission EcoCO2 Bretagne – Pays de la Loire

Les déplacements solidaires : Les actions de la MSA Loire-Atlantique-Vendée

Cynthia BOUSSEAU, **Antoine CHAUVIN**, agents de développement social

Hugo PRUDON, Stagiaire à la mission mobilité de la MSA 44-85

Les tiers-lieux, de nouvelles solutions pour une (dé)mobilité choisie ?

Léa DURIEUX, Chargée de projets en développement économique, à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire



La mobilité inclusive

Valérie DREYFUSS, Déléguée Générale du LMI (laboratoire de la mobilité inclusive) et grand témoin

Les échanges débutent par l'intervention du Laboratoire de la Mobilité Inclusive, l'ORT remercie à ce titre sa déléguée générale d'avoir accepté son invitation et d'être le grand témoin de ce mardi de l'ORT.

Favoriser la mobilité inclusive, c'est avoir pour objectif de satisfaire le bien commun en donnant au plus grand nombre l'accès aux biens et services essentiels (emploi, services, éducation, loisirs, santé). La mobilité, c'est un ensemble de choix, d'habitudes, de contraintes et in fine la capacité de chacun à se déplacer.

Ainsi penser mobilité inclusive, c'est replacer l'utilisateur de mobilité au centre de la réflexion pour identifier les facteurs (besoins et conditions) favorisant ou limitant l'accès aux services de la vie quotidienne.

La situation actuelle ne nous place pas à égalité face à la mobilité :

- nous n'habitons pas tous le même territoire : l'inégalité en matière de mobilité est un fait territorial,
- nous ne disposons pas tous du même budget pour nous déplacer : l'inégalité en matière de mobilité est un fait économique,
- nous ne sommes pas tous dans la même situation sociale et professionnelle : l'inégalité en matière de mobilité est un fait social,
- nous n'avons pas tous le même âge ni la même santé : l'inégalité en matière de mobilité pénalise les personnes les plus fragiles,
- nous n'avons pas tous les mêmes capacités et les compétences : l'inégalité en matière de mobilité est cognitive.

Face à ces constats, les priorités du LMI sont :

- 1) d'éclairer sur les transitions et les choix de sociétés,
- 2) de développer la démarche « Territoires à Mobilité Inclusive » (TAMI),
- 3) d'encourager un apprentissage de la mobilité,
- 4) de soutenir l'innovation pour tous et là où l'on en a le plus besoin.

Elles s'inscrivent en cohérence avec les orientations stratégiques issues du rapport Mobilités plus solidaires réalisé dans le cadre des Assises nationales de la Mobilité :

- changer de paradigme : considérer la mobilité dans sa finalité d'accès aux services et activités, pour réduire les déplacements imposés,
- mobiliser et faire confiance aux acteurs des territoires : « des instances de dialogue et une animation de proximité pour favoriser les initiatives locales, citoyennes et les expérimentations »,
- faciliter l'accès de tous à la mobilité : « information inclusive » sur les solutions de mobilité existantes,
- cibler l'effort collectif de solidarité sur les publics et territoires plus fragiles.

Comme évoqué en introduction, le projet de LOM porte des mesures sur la mobilité inclusive :

- donner la capacité à chacun sur l'ensemble des territoires d'accéder aux activités et services essentiels de façon choisie, par une politique de mobilité inclusive traitant les enjeux et déterminants d'un droit à la mobilité,
- supprimer les zones blanches de la mobilité: étendre la compétence des régions à l'ensemble des mobilités et s'appuyer sur le bloc communal,
- renforcer l'ingénierie et l'animation de la mobilité en milieu rural et dans les villes petites et moyennes; se saisir des innovations,
- informer, sensibiliser et former à tout âge et tout public,
- développer le conseil et l'accompagnement individuel en faveur des publics fragiles.

Les conditions de réussite d'une mobilité inclusive et solidaire passent par la compréhension du territoire (importance d'un bon diagnostic du territoire), l'accompagnement des solutions de mobilité, l'expérimentation et l'évaluation des dispositifs.

La coordination des acteurs/dispositifs locaux est un enjeu majeur, que des ateliers dédiés entre représentants des collectivités, des organisations d'État et acteurs de l'économie sociale et solidaire favoriseraient.

Le LMI est intéressé pour reproduire ce type d'événement et y contribuer dans d'autres régions, le contenu de ce mardi de l'ORT a été relayé aux ORT des autres régions.

Pour accéder au site internet du laboratoire de la mobilité inclusive :

[LMI](#)

Les plateformes, outil clé pour une mobilité plus inclusive : l'exemple de Néo Mob'in

Patricia DAUFIN, Coordinatrice de la plateforme de mobilité Neo Mob'in

Olivier PORTET, Chargé de développement des projets mobilité à l'AFODIL 49

Les plateformes de mobilité sont des outils offrant de l'information et de l'accompagnement individuel, pour répondre aux besoins de mobilité des publics spécifiques.

L'AFODIL présente la plateforme Neo Mob'in, plateforme de mobilité Insertion depuis 2015, qui a pour mission de permettre à tous les habitants du Maine-et-Loire en démarche d'insertion professionnelle, d'accéder à une mobilité autonome et pérenne pour aller vers l'emploi.

Elle a accueilli plus de 1300 participants en 3 ans, essentiellement des femmes, des habitants des quartiers prioritaires, des moins de 26 ans, des personnes sans emploi, des personnes de niveau inférieur au Baccalauréat, des ménages sans emploi, ou des personnes avec enfant(s) à charge.

L'impact est positif puisqu'une majorité de participants ont évolué de façon positive sur le marché de l'emploi, en ayant suivi totalement ou partiellement les préconisations de la plateforme.

L'outil fondamental de la plateforme est le parcours mobilité, qui vise à développer la compétence mobilité des participants, avec des ateliers de raisonnement logique mobilité, de découverte de l'environnement rural et urbain, et d'organisation de déplacement sur son territoire.

La réussite de la plateforme passe par des conditions favorables :

- une offre de mobilité déjà existante,
- une analyse des besoins en amont,
- une expérimentation d'un an,
- un acteur de la mobilité déjà reconnu,
- des partenaires financeurs très présents,
- et des conditions d'éligibilité simplifiées.

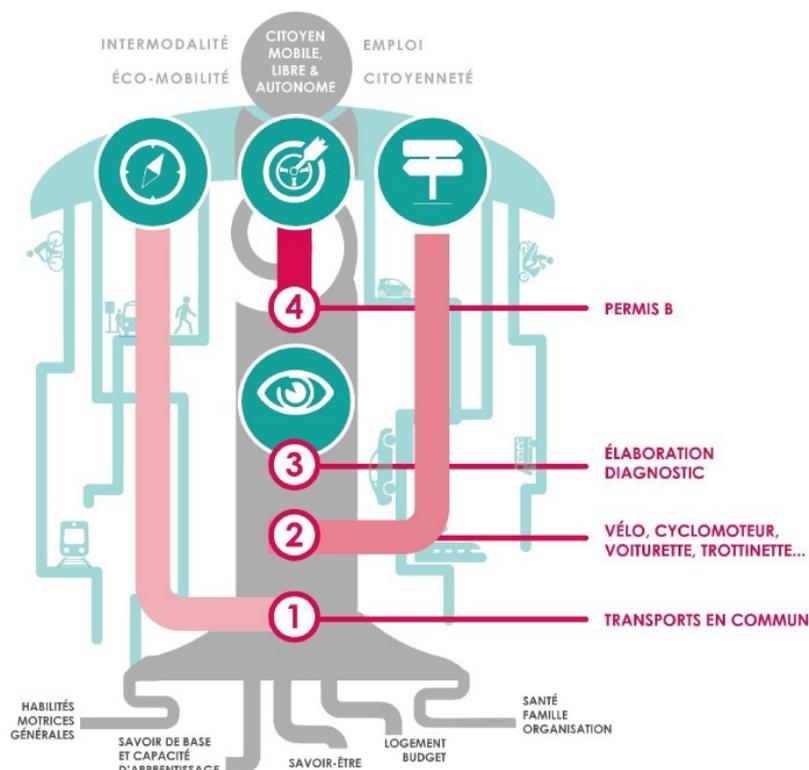
Pour accéder au site internet de la plateforme :

[Neo Mob'in](#)



DÉVELOPPEUR DE MOBILITÉS DURABLES 49

territoires (CGET) est chargé de veiller à la bonne mise en œuvre des politiques publiques visant à désenclaver ces territoires et à favoriser la mobilité de leurs habitants, telles que l'appui aux plateformes de mobilité. En savoir plus sur : [CGET](#)



L'apprentissage de l'écomobilité : le programme Moby à destination des scolaires

Caroline TINANT, Chargée de mission EcoCO2 Bretagne – Pays de la Loire

EcoCO2 est une éco-entreprise de la transition écologique, qui intervient notamment dans la sensibilisation à l'écomobilité : le programme MOBY vise à mettre en place un PDES (Plan de Déplacement Établissement Scolaire) dans les écoles accompagnées et à sensibiliser les élèves d'écoles élémentaires et l'ensemble des acteurs de l'école, à la nécessité de se déplacer en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Ce programme est lauréat de l'appel à projets sur les programmes éligibles aux Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), lancé en 2018 par le Ministère de la Transition écologique et solidaire. Il est en grande partie financé par les énergéticiens, ses modalités de mise en place et de fonctionnement pour la période 2019-2021 sont définies dans une convention-cadre avec l'État, et il doit être déployé sur tout le territoire national.

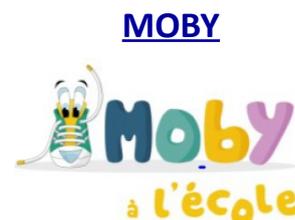
Référence: le Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse (COJ) a publié en 2019 un rapport « Mobilités des jeunes » sur la mobilité comme facteur d'autonomie, d'émancipation et d'accès à l'emploi des jeunes. Pour consulter le rapport :

[COJ mobilités jeunes](#)

Les grandes étapes du déploiement du programme sont les suivantes :

- 1) Recrutement des écoles primaires, signature des conventions (collectivités et associations partenaires) et formation des associations,
- 2) Mise en place du PDES, diagnostic et plan d'actions, animation des ateliers dans les classes,
- 3) Bilan et validation des objectifs pour la prochaine rentrée scolaire suivante.

Pour accéder au site internet du programme :



Les déplacements solidaires : Les actions de la MSA Loire-Atlantique-Vendée

Cynthia BOUSSEAU, Antoine CHAUVIN, agents de développement social

Hugo PRUDON, Stagiaire à la mission mobilité de la MSA 44-85

La MSA agit depuis de nombreuses années pour développer des réseaux de déplacements solidaires avec des chauffeurs bénévoles.

Leur finalité est de développer les réseaux de déplacement solidaire pour rompre la solitude, améliorer le quotidien et favoriser l'échange et la convivialité entre les personnes.

Les actions de la MSA se sont enrichies au fil du temps :

- d'une expérimentation du "transport solidaire" permettant de définir le modèle et des outils de gestion (2006-2010),
- au développement du "déplacement accompagné" permettant d'affiner la dimension juridique / structure organisationnelle / couverture assurance (2011-2015) ,
- jusqu'au concept de plateforme mobilité / fonction de l'accompagnateur bénévole et à l'accompagnement de l'innovation avec prise en compte des enjeux numériques et environnementaux, et un plan d'action Mobilité Solidaire (2016-2020) selon 3 modes d'intervention : agir en matière d'information / sensibilisation, agir sur l'accompagnement, agir sur l'environnement.

Une évaluation universitaire des effets des services de mobilité solidaire sur les bénévoles impliqués et sur les bénéficiaires de ces services a été réalisée sur les 7 réseaux d'accompagnement au déplacement du territoire de Redon Agglomération.

Un stage universitaire sur les mobilités solidaires et durables est en cours pour affiner les notions de mobilité, de solidarité et de développement durable et enrichir les actions de la MSA.

Pour accéder au site internet de la MSA :

[MSA 44-85](#)



L'essentiel & plus encore

Référence : ces actions s'inscrivent dans la notion de « Territoires à mobilité inclusive ». En savoir plus : [TaMI](#)

Les tiers-lieux, de nouvelles solutions pour une (dé)mobilité choisie ?

Léa DURIEUX. Chargée de projets en développement économique, à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire

La CRESS est à l'initiative d'un collectif d'accélération des projets de tiers-lieux de l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire (CAP tiers-lieux).

Popularisés historiquement sous la notion de « third place », ces espaces sont mis en lien direct avec les enjeux de la mobilité pendulaire.

Les tiers-lieux posent ainsi plusieurs questions :

- ils rapprochent les lieux de travail des habitants (télétravailleurs, autoentrepreneurs, créateurs, artisans...) : démobilité ou remobilité ?
- ils maintiennent et relocalisent des activités économiques, des offres culturelles, numériques, etc. sur les territoires, avec des impacts sur les mobilités du quotidien et de vie : vers une mobilité choisie ?

Pour y répondre, une évaluation approfondie des impacts est nécessaire. C'est notamment l'objectif du programme Peri Work de recherche sur les espaces de travail collaboratifs comme nœuds d'un nouveau système de mobilité hors métropole.

Les tiers-lieux sont inégalement répartis sur le territoire. Pour y répondre, une dynamique de maillage territorial est lancée dans certaines régions, avec des politiques d'appui à la création et des programmes d'appui à la transformation.

La majorité des tiers-lieux intègrent les problématiques de mobilité dans leur développement (choix de l'implantation, service aux usagers). Acteurs de la mobilité, ils sont porteurs d'évolutions fortes dans ce domaine.

Pour accéder au site internet de la CRESS Pays de la Loire :

CRESS



Référence : l'État lance en 2019 un programme spécifique sur les tiers-lieux. Consulter le dossier de presse :

[Nouveaux lieux, nouveaux liens](#)



ORT Pays de la Loire
DREAL
CS 16326
44263 NANTES Cedex 2
Tél : 02 72 74 79 80

Partenaires financiers :

